

Schéma de la fréquentation des espaces naturels

Contexte et Objectifs

Le territoire du Parc naturel régional des Alpilles exerce un attrait important, que ce soit pour les pôles urbains environnants ou les touristes plus lointains. Mais en dehors de sites touristiques phares tels que les Baux de Provence, la fréquentation se répartit de façon plus ou moins aléatoire.

Or, actuellement, la fréquentation ne fait pas encore l'objet de coordination globale. En prenant en compte la capacité écologique des espaces à supporter les différents types d'usages le Parc naturel régional des Alpilles implique la diversité des acteurs du patrimoine naturel pour faire face à la dispersion des responsabilités qui rendent difficile la définition d'un projet commun et la coordination des actions.

C'est pour cela que Parc naturel régional des Alpilles engage l'élaboration du schéma de la fréquentation de ses espaces naturels pour un accueil et une découverte compatibles avec la sauvegarde des Alpilles, afin de concilier protection des espaces sensibles et usages humains, notamment touristiques et de loisirs.

Actions mises en œuvre

- Mettre en réseau l'ensemble des acteurs institutionnels professionnels et associatifs de la gestion des espaces naturels et des activités de plein air
- Création partagée d'un outil de centralisation des données relatives à la fréquentation (base de donnée géo-référencée alimentée régulièrement par les partenaires territoriaux)
- Pose d'éco-compteurs destinés à recueillir des données complémentaires relatives à la fréquentation sur des points clefs du massif
- Recueil et synthèse des données
- Elaboration et expérimentation du schéma de la fréquentation des espaces naturels

Résultats et perspectives

Un recensement des chemins du massif des Alpilles et de leur statut est en cours de réalisation par le Parc, afin de clarifier les réglementations applicables, notamment vis-à-vis de la loi du 3 janvier 1991 relative à la circulation des véhicules terrestres dans les espaces naturels. Ce travail servira de base à l'état des lieux des itinéraires.



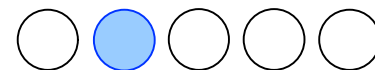
Coordinateur :
Syndicat mixte du Parc naturel régional des Alpilles

Budget total du projet :
208 041, 00 €

Contribution européenne :
92 453, 42 €

Cofinancements :
Conseil régional PACA : 68 712 €
Conseil général des Bouches du Rhône : 5 272, 89 €
Autofinancement : 41 602 €

Date de mise en oeuvre :
2009/2010



La première phase de ce programme, consiste en la mise en place d'un observatoire de la fréquentation des espaces naturels ainsi qu'une analyse complète de deux sites expérimentaux du schéma de la fréquentation. Il s'agira notamment de réaliser un inventaire des pratiques et des sites, avec approche sociologique et impacts sur l'environnement.

Fonds, axe et objectif mobilisés :
FEDER PACA

Axe 3 : Gestion durable des ressources et prévention des **risques**

Objectif 3-3 :
Conserver, gérer et valoriser la biodiversité et les paysages

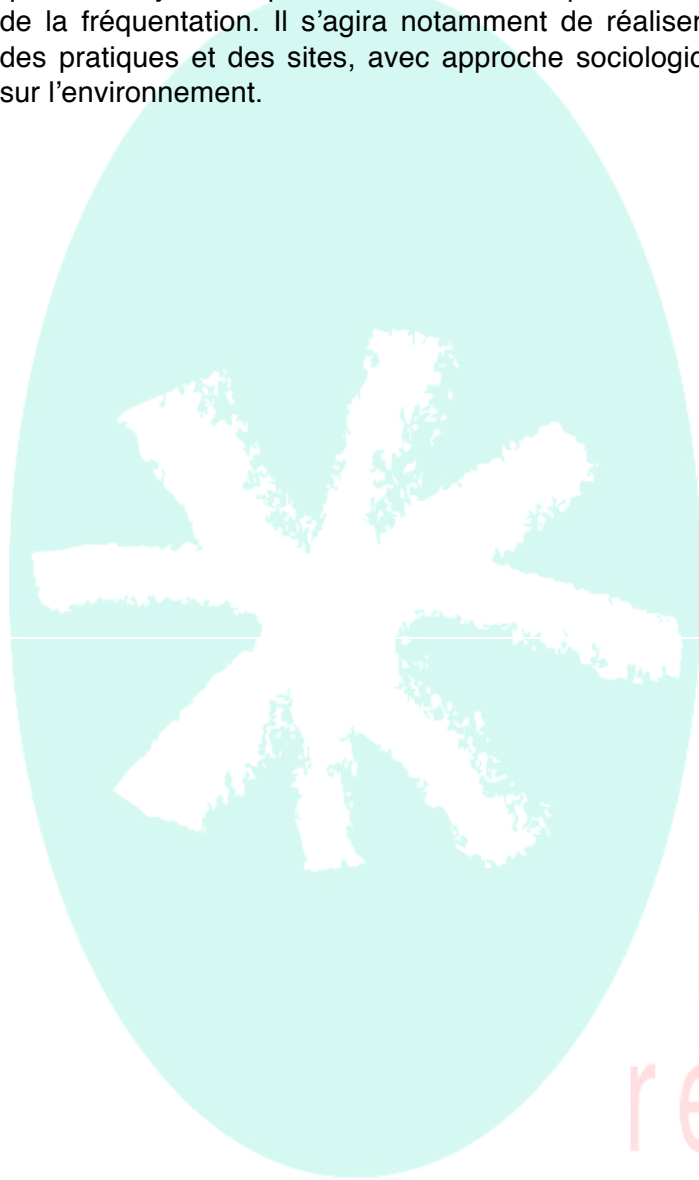
Contact :

Virginie Brunet-Carbonero
v.brunet-carbonero@parc-alpilles.fr

Samuel Jaulmes
s.jaulmes@parc-alpilles.fr

Principaux partenaires :

Conseil régional Provence Alpes
Côte d'Azur
Conseil général des Bouches du
Rhône



Parcs
naturels
régionaux
de France



Cette fiche est cofinancée par l'Union Européenne dans le cadre du programme EUROP'ACT.
L'Europe s'engage en France avec le Fonds européen de développement régional.



Parcs
naturels
régionaux
de France